

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE

BOURSE 3EME CYCLE

DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE 3EME CYCLE

ANNEE UNIVERSITAIRE 20 - 20

Nom de l'étudiant :

Prénom :

Né(e) le : à

Adresse complète en Dordogne :

Numéro de téléphone de l'étudiant : Portable : Fixe :

Université : (Nom, adresse, téléphone)

Sujet de la thèse :

Date :

Signature de l'étudiant :

BOURSE 3EME CYCLE

Attestation d'inscription en thèse 3^{ème} cycle

Le Président de l'Université de

Certifie que M.....

Est inscrit en thèse 3^{ème} cycle pour l'année

Sujet de la thèse :

.....

.....

.....

..

Date :

Signature du Président de
l'Université

Signature du Directeur de
thèse

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Cachet, adresse et téléphone de l'Université

AIDE AUX ETUDIANTS PREPARANT UNE THESE DE 3° CYCLE

OBJET

Favoriser la poursuite d'études longues aux étudiants de Dordogne et encourager la recherche en apportant une aide financière, à caractère social, aux étudiants de 3° cycle originaires de Dordogne.

FORME ET CARACTERISTIQUES DE L'AIDE

Cette aide, à caractère social, sera attribuée sous forme d'un versement annuel par la Commission Permanente, après avis de la commission compétente, pendant une durée maximum de trois ans, conformément au barème ci-dessous. de 3 ans.

Revenus fiscal de référence de la famille et de l'étudiant	1 enfant fiscalement à charge	2 enfants fiscalement à charge	3 enfants fiscalement à charge
Inférieurs à 19.000 €	1.220 €	1.220 €	1.220 €
de 19.000 € à 28.500 €	915 €	1.060 €	1.220 €
de 28.500 € à 38.000 €	460 €	690 €	910 €

Le versement de l'aide sera effectué en fin d'année universitaire sous réserve que le Directeur de thèse justifie de la réalité des travaux de l'étudiant.

CRITERES D'ELIGIBILITE :

Les revenus pris en compte sont ceux de la famille et de l'étudiant tels qu'ils apparaissent sur l'avis d'imposition à la mention revenu fiscal de référence.

L'étudiant doit justifier de la préparation d'une thèse de 3^{ème} cycle,

La famille doit avoir sa résidence principale en Dordogne,

Les étudiants qui effectuent leur thèse dans un service du Département et qui sont rémunérés à ce titre par celui-ci, ne sont pas éligibles au présent dispositif.

La demande devra être adressée avant **le 31 janvier** de l'année en cours à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Hôtel du Département
Direction de l'Education
2, rue Paul Louis Courier
CS11200
24019 – PERIGUEUX CEDEX

Cette demande devra être accompagnée :

- d'une photocopie du livret de famille des parents,
- d'un justificatif de domicile de ceux-ci,
- d'un relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant,
- d'une attestation de l'université justifiant de l'inscription en thèse qui devra impérativement être renouvelée chaque année,
- de l'avis d'imposition des parents et éventuellement du demandeur s'il y a imposition séparée, ainsi que toutes pièces pouvant éclairer la situation de l'étudiant.

Votre contact au Conseil départemental de la Dordogne

Madame Virginie SOUM - Tél : 05.53.02.01.67
Bureaux situés : Direction de l'Education
2, Place Hoche
Espace Culturel François Mitterrand
24000 PERIGUEUX

Adresse postale :
Conseil départemental de la Dordogne
Hôtel du Département
Direction de l'Education
2 Rue Paul Louis Courier - CS 11200 - 24019 PERIGUEUX Cedex